



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE
VENDREDI 27 MAI 2011

L'an **DEUX MILLE ONZE** le **27 MAI** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

en exercice :..... 13
présents : 12
votants : 13

PRÉSENTS : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - O. BRULE –
B. PLARD - Y. PAUMELLE - B. MAIRY - T. SAULNIER -
M.VILLALARD - G. DESCHAMPS - D. SAFFRAY - F. PRUNIS

REPRESENTES : JM LE MONTREER pouvoir à G. RINFRAY

ABSENTS :

Date de convocation :

Le 20/05/2011

F. PRUNIS a été élu secrétaire de séance

B. MAIRY, arrivé à 20h50 pour le point n°4 correspondant à la délibération n°53

DÉLIBÉRATION N° 50/2011: REVERSEMENT DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES RIKIKIS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon a versé sur le compte de la Commune le 19 avril 2011, comme le prévoyait la convention tripartite signée, la subvention 2009 allouée à l'association « Les Rikikis » au titre de l'aide au fonctionnement de l'espace jeux. Le montant de ce versement est de 540 euros. Il y a lieu de se prononcer sur le reversement de cette subvention à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **décide** de procéder au reversement de la somme de **540 €** au profit de l'association « Les Rikikis ».

DÉLIBÉRATION N° 51/2011: CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors la séance du 30 avril 2010, le Conseil Municipal a validé la convention d'accès à la plateforme E-Megalis et notamment l'annexe 4 pour la transmission des actes à la Préfecture par voie dématérialisée.

Afin de pouvoir mettre en place cette procédure de télétransmission, il y a lieu de signer une convention avec la Préfecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **valide** la signature de la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- **mandate** le Maire pour signer cette convention et mettre en place la procédure.

DÉLIBÉRATION N° 52/2011: PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES EXTERIEURES

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil d'un courrier émanant de la Commune de Guichen concernant la scolarité d'une élève, Marine OGER, domiciliée 7 Résidence du Tertre Gris à Poligné, en classe de CLIS à Guichen.

Conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée qui pose le principe de la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques, primaires et maternelles, accueillant des enfants résidant dans d'autres communes, la Commune de Guichen demande :

- une participation au coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2010-2011 pour un montant de 242.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **donne** un avis favorable à la demande.

DÉLIBÉRATION N° 53/2011: CHOIX ORGANISME FINANCIER POUR PRET DU RESTAURANT SCOLAIRE

M. Le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 23 mars 2011, il a été inscrit au budget, un nouvel emprunt pour financer la construction du restaurant scolaire.

Plusieurs offres ont été sollicitées auprès de différents organismes dont le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et Dexia.

M. Le Maire présente aux membres la synthèse des différentes offres et il y a lieu de se prononcer sur l'offre à retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **décide** de retenir l'offre du Crédit Agricole pour un prêt à échéances constantes, d'un montant de 500 000 €, au taux fixe de 4.26% sur une durée de 20 ans.
- **mandate** le Maire pour signer tous les documents relatifs au prêt et permettre le déblocage des fonds.

DÉLIBÉRATION N° 54/2011: DEMANDE D'AIDE DE SEJOUR SCOLAIRE EN ITALIE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande du Lycée St Sauveur de Redon de participer au financement d'un voyage scolaire en Italie en février 2011, pour l'élève CORMIER Chloé, domiciliée à La Gandoufflais à Poligné. La demande porte sur un montant de 390 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 12 voix contre et une abstention,

- **décide** de refuser de participer au financement de ce voyage scolaire.

DÉLIBÉRATION N° 55/2011: MODIFICATION BUDGETAIRE

M. Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des réajustements du budget suite à des dépenses d'investissement imprévues ou supérieures.

Il leur présente le récapitulatif suivant :

Libellé dépenses	Dépenses	Budget initial voté	Besoins
Terrain de foot	4 770 €	Néant	+ 4 770 €
Espace jeunes	7 500 €	5 000 €	+ 2 500 €
Tracteur tondeuse	6 100 €	Néant	+ 6 100 €
Bibliothèque travaux	8 000 €	2 000 €	+ 6 000 €
Bibliothèque informatisation	2 000 €	4 000 €	-2 000 €
Bibliothèque mobilier	2 000 €	Néant	+ 2 000 €
Chemin piétonnier Pancé Poligné	25 000 €	20 000 €	+ 5 000 €
Filet de tennis	600 €	Néant	+ 600 €
Cuve à gasoil	2 000 €	Néant	+ 2 000 €

Et propose de prendre les crédits sur le budget prévu pour la délocalisation de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **décide** de modifier le budget de la façon suivante :

Libellé dépenses	Budget voté	Article et opération
Terrain de foot	+ 4 770 €	2113 opération 17 «équipements sportifs»
Espace jeunes	+ 2 500 €	2313 opération 21 «espaces jeunes»
Tracteur tondeuse	+ 6 100 €	2188 opération 20 «atelier communal»
Bibliothèque travaux	+ 6 000 €	2313 opération 26 «ancienne école»
Bibliothèque informatisation	-2 000 €	2183 opération 26 «ancienne école»
Bibliothèque mobilier	+ 2 000 €	2184 opération 26 «ancienne école»
Chemin piétonnier Pancé Poligné	+ 5 000 €	2315 opération 23 «modernisation de la voirie»
Filet de tennis	+ 600 €	2188 opération 17 «équipements sportifs»
Cuve à gasoil	+ 2 000 €	2188 opération 20 «atelier communal»

- **décide** de diminuer les crédits de l'article 2313 opération 30 «nouvelle mairie» pour un montant total de **26 970 €**.

DÉLIBÉRATION N° 56/2011: CAHIER DES CHARGES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

M. Le Maire fait lecture aux membres du Conseil de 2 documents relatifs à l'appel d'offres pour la restauration scolaire à mettre en place pour l'ouverture du restaurant scolaire en cours de construction. Cet appel d'offres doit aboutir au choix d'un prestataire de restauration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **valide** le projet de cahier des charges présenté.
- **mandate** le Maire pour lancer le dossier d'appel offres.
- **autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 57/2011: PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX

M. Le Maire présente aux membres du Conseil le projet de la Communauté de Communes d'installer sur la Commune un panneau lumineux d'informations. Le prix unitaire de ce panneau est évalué à 8000 €, 50% serait pris en charge par la Communauté de Communes et 50% par la Commune.

D'autre part, la Communauté de Communes se réserve la possibilité d'y faire paraître 50% des messages qui y seront diffusés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **accepte** le projet de panneau lumineux, en retenant pour principe que le coût maximal à la charge de la Commune ne pourra excéder 4 000 € TTC.
- **autorise** la Communauté de Communes à y faire paraître 50% des messages.